

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



SAISON 2025/2026

CR Organisation des Compétitions Jeunes Masculins

PROCES-VERBAL N°40

Réunion du :	03.02.2026
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Gabriel GÔ – Christian GUIBERT – Patrick VAUCEL
Assiste :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Hubert BERNARD – Benoît LEFEVRE – Xavier LACRAZ, D.T.R., Grégoire SORIN, C.T.R.,

Préambule :

M. Gabriel GÔ, membre de ROUILLON EG (524226)
M. Benoît LEFEVRE, membre de LA BACONNIERE AS (518642)

M. Patrick PIOU, membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)

M. Patrick VAUCEL, membre de COULAINES JS (502544)

Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Modifications règlementaires

La Commission note la date butoir du 10 mars 2026 pour transmettre les propositions de modifications règlementaires.

3. Championnats Régionaux – 2^{ème} phase

3.1 Matches non joués – Week-end des 31 janvier – 1^{er} février 2026

Match n° 53718566 : LE POIRÉ SUR VIE VF / CARQUEFOU USJA – Critérium U 13 du 31.01.2026

Match n° 55387407 : GJ LUCON USMTC / CHALLANS FC – U 14 R2 – A du 31.01.2026

Match n° 55387060 : GJ LUCON USMTC / CHALLANS FC – U 15 R2 – A du 31.01.2026

Match n° 55386373 : ARNAGE-PONTLIEUE US / ST NAZAIRE AF – U 17 R1 du 31.01.2026

Match n° 55386567 : GJF MCS JOUÉ L'ABBÉ / COULAINES JS – U 17 R2 – C du 31.01.2026

Match n° 55385902 : MULSANNE-TÉLOCHÉ AS / ST HILAIRE VIHIERS – U 19 R2 – B du 31.01.2026

Match n° 55385906 : GJ NEM SAVIGNÉ L'EVÈQUE / MURS ERIGNÉ ASI – U 19 R2 – B du 31.01.2026

La Commission constate qu'un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes des clubs recevants à la date prévue pour la rencontre,

Considérant que les services administratifs de la LFPL ont reporté les rencontres en rubrique dans les conditions fixées à l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins.

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins de la LFPL, la Commission décide match à jouer.

3.2 Forfait

Match n° 55385742 : GJ POUZAUGES BOCAGE / FONTENAY VF – U 19 R1 du 31.01.2026

La Commission :

- enregistre le forfait d'avant-match de l'équipe de FONTENAY VF, transmis par mail le 30 janvier 2026 (22 h 30) ;
- conformément à l'Article 26 du Règlement de l'épreuve, amende Fontenay VF du double du coût d'engagement, à savoir 145 €.

3.3 Match non joué - Panne véhicule

Match n° 55386786 : CHANGÉ US / ALLONNES JS – U 16 R2 – B du 31.01.2026

La Commission :

- prend connaissance du mail de ALLONNES JS (519603) du 31.01.2026 à 9 H 58 informant de son impossibilité à se déplacer suite à une panne sur un des véhicules pendant le trajet pour la rencontre n° 55386786 à Changé les Laval le 31 janvier 2026
- demande à ALLONNES JS de lui fournir une attestation de dépannage avec date – lieu et heure de la prise en charge du véhicule en panne pour le 6 février dernier délai.

4. Matchs reportés

4.1 Point

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
U 19 R2 – B	55385902	MULSANNE-TÉLOCHÉ AS / ST HILAIRE VIHIERS	31.01.2026	14.02.2026
U 19 R2 – B	55385906	GJ NEM SAVIGNÉ / MURS ERIGNÉ ASI	31.01.2026	14.02.2026
U 18 R1	55386143	SEGRE ESHA F. / VERTOU USSA 2	31.01.2026	21.02.2026
U 18 R1	55386140	LE MANS FC / LE MANS AS VILLARET	31.01.2026	14.02.2026
U 18 R2 – B	55386275	LES HERBIERS VF / MERAL-COSSÉ US	31.01.2026	18.04.2026
U 17 R1	55386373	ARNAGE-PONTLIEUE US / ST NAZAIRE AF	31.01.2026	14.02.2026
U 17 R2 – C	55386567	GJF MCS JOUÉ / COULAINES JS	31.01.2026	14.02.2026
U 16 R2 – A	55386720	LA POMMERAYE POMJ. / LE POIRÉ SUR VIE VF	07.02.2026	14.03.2026
U 15 R2 – A	55387060	GJ LUCON USMTCL ASMC / CHALLANS FC	31.01.2026	14.02.2026
U 15 R2 – C	55402835	SAUMUR OFC / NANTES JSC BELLEVUE	21.03.2026	14.02.2026
U 14 R2 – A	55387418	LE POIRÉ SUR VIE VF / CHALONNES CHAUDEFOND	07.03.2026	18.04.2026
U 14 R2 – A	55387407	GJ LUCON USMTCL ASMC / CHALLANS FC	31.01.2026	14.02.2026
Régional U 13	53718566	LE POIRÉ SUR VIE VF / CARQUEFOU USJA	31.01.2026	21.02.2026
CPDL U 19	55286317	TOUTMAULEVRIER SP / FONTENAY VF	21.01.2026	14.02.2026
CPDL U 15 – E	55281064	NANTES ASC DERVALLIERES / VERTOU USSA	10.01.2026	14.02.2026
CPDL U 15 – E	55281067	NANTES ASC DERVALLIERES / GJ LUCON USMTCL ASMC	17.01.2026	21.02.2026

5. Coupes Pays de la Loire-Orange U 14 – U 15 et U 16

- Coupe Pays de la Loire-Orange U 14

- Tirage des 8èmes de Finale

En l'absence de réserves ou de procédures en cours, la Commission homologue les classements de la Coupe PDL-Orange U 14 – 1^{ère} phase.

Sont qualifiés pour les 8èmes de finale les 2 premiers de chaque groupe + les 2 meilleurs 3èmes :

Groupe A : VERTOU USSA – LES HERBIERS VF – ANGERS VAILLANTE (3^{ème})
Groupe B : BEAUCOUZÉ SC – LE MANS FC
Groupe C : NANTES JSC BELLEVUE – LE POIRÉ SUR VIE VF
Groupe D : CHOLET SO – LES SABLES VF – NANTES LA MELLINET (3^{ème})
Groupe E : LA ROCHE VF – NANTES ASC DERVALLIÈRES
Groupe F : ST NAZAIRE AF – CARQUEFOU USJA
Groupe G : MAYENNE STADE FC – LAVAL STADE MFC

8èmes de Finale – Samedi 14 MARS 2026 sur le terrain du club 1^{er} nommé

1. VERTOU USSA / LAVAL STADE MFC
2. MAYENNE STADE FC / CARQUEFOU USJA
3. LES SABLES VF / CHOLET SO
4. NANTES JSC BELLEVUE / LES HERBIERS VF
5. NANTES ASC DERVALLIÈRES / LE MANS FC
6. NANTES LA MELLINET / LE POIRÉ SUR VIE VF
7. ANGERS VAILLANTE / ST NAZAIRE AF
8. BEAUCOUZÉ SC / LA ROCHE VF

- **Coupe Pays de la Loire-Orange U 15**

Des procédures étant en cours et la compétition n'étant pas terminée pour les Groupes B et E, la Commission procèdera à l'homologation des classements et au tirage des 8èmes de finale ultérieurement.

- **Coupe Pays de la Loire-Orange U 16**

- **Tirage des 8èmes de Finale**

En l'absence de réserves ou de procédures en cours, la Commission homologue les classements de la Coupe PDL-Orange U 16 – 1^{ère} phase.

Sont qualifiés pour les 8èmes de finale les 2 premiers de chaque groupe :

Groupe A :	LA ROCHE VF – NANTES METALLO SC
Groupe B :	VERTOU USSA – LES SABLES VF
Groupe C :	NORT SUR ERDRE AC – ST NAZaire AF
Groupe D :	CHOLET SO – FONTENAY VF
Groupe E :	NANTES ASC DERVALLIÈRES – ST ETIENNE MONTLUC
Groupe F :	CARQUEFOU USJA – LES HERBIERS VF
Groupe G :	CHANGÉ US – LE MANS AS VILLARET
Groupe H :	ANGERS SCA – GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER

8èmes de Finale – Samedi 14 MARS 2026 sur le terrain du club 1^{er} nommé

1.	CHOLET SO	/	NANTES METALLO SC
2.	ST ETIENNE DE MONTLUC	/	GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER
3.	ST NAZaire AF	/	LES HERBIERS VF
4.	ANGERS SCA	/	FONTENAY VF
5.	NORT SUR ERDRE AC	/	LE MANS AS VILLARET
6.	CARQUEFOU USJA	/	LES SABLES VF
7.	LA ROCHE VF	/	NANTES ASC DERVALLIÈRES
8.	CHANGÉ US	/	VERTOU USSA

6. Coupes Pays de la Loire-Initiatives U 17 et U 19

- **Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 17**

En l'absence de réserves ou de procédures en cours, la Commission homologue les résultats des 16èmes de Finale du 25 janvier 2026, et procède au tirage au sort des rencontres des 8èmes de finale devant se dérouler les 14 et 15 MARS 2026 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

1.	SAUMUR OFC	/	GJ LUCON USMTCL ASMC
2.	ORVAULT SF	/	AIZENAY LA FRANCE
3.	ARNAGE-PONTLIEUE US	/	ANGERS NDC
4.	LES HERBIERS VF	/	CHANGÉ US
5.	GJ LOIREAUXENCE VAIR	/	VALANJOU AS
6.	TIERCÉ CHEFFES AS	/	COULAINES JS
7.	LE POIRÉ SUR VIE VF	/	PORNIC FOOT
8.	GJ TORFOU SEV. MOINE	/	GJ LA BAULE COTE D'AMOUR

- **Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 19**

En l'absence de réserves ou de procédures en cours, la Commission homologue les résultats des 16èmes de Finale du 25 janvier 2026, à l'**exception de la rencontre n° 55286317 (Fontenay VF / Toutmaulévrier) devant se jouer le 14.02.2026**, et procède au tirage au sort des rencontres des 8èmes de finale devant se dérouler les 14 et 15 MARS 2026 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

1.	GUÉRANDE MADELEINE	/	ANGERS SCA
2.	LE POIRÉ SUR VIE VF	/	BEAUPREAU CHAPELLE
3.	LE MANS AS VILLARET	/	MONTREUIL JUIGNÉ BENE
4.	GJ ST FULGENT USBB U	/	ST NAZAIRE AF
5.	LES HERBIERS VF	/	ST PHILBERT GRANDLIEU
6.	CAMOËL PRESQU'ILE FC	/	CHATEAUBRIANT VOLT.
7.	SEGRÉ ESHA F.	/	LE MANS FC
8.	FONTENAY VF <i>ou</i> TOUTMAULEVRIER /		CARQUEFOU USJA

7. Prochaines réunions

- Mardi 17 MARS 2026 – 16 h – Le Mans – Salle Gilbert BEHIER
 - Préparation saison 2026/2027
 - Tirage des tableaux finaux des coupes PDL-Orange U 14 – U 15 et U 16
 - Tirage des tableaux finaux des coupes PDL-Initiatives U 17 et U 19 en présence des clubs qualifiés dans les locaux d'Initiatives au Mans

Le Président,
P. PIOU

La Secrétaire administrative,
N. PERROTEL